

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Yohanan GOLDMAN

Une prière juive de confession des péchés

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1987, tome 83, p. 184-190

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Une prière juive de confession des péchés

« Au Jour de Kippour le Satan n'a pas le pouvoir de porter des accusations... pendant 364 jours il a le pouvoir d'accuser, mais le Jour de Kippour il n'a pas le pouvoir d'accuser. »

(Talmud de Babylone, Yoma 20 a)

I. Le jour de Kippour et la confession des péchés

Le jour des Expiations, communément appelé le « Jour du Grand Pardon », est dans le Judaïsme ancien, déjà bien avant l'ère chrétienne, le sommet de l'année liturgique juive. On pourrait multiplier les citations faisant l'éloge de ce jour, c'est le « Jour Un » de Gn 1, 5, le « Jour du Seigneur » de Za 14, 7, etc.

Quelle est la signification principale de cette fête ? Il semble qu'elle soit apparue, dans la forme biblique que nous lui connaissons, après l'exil à Babylone¹. A partir de ce tournant crucial de l'histoire d'Israël, ce sont les prêtres, principaux dépositaires de la tradition écrite, qui prennent en charge le destin spirituel de la nation. Pour le dire très brièvement, ils comprennent, dans la perspective qui est la leur, que le partage entre une vie politique profane (sous l'égide du roi) et une vie religieuse (avec pour centre le temple de Jérusalem) ne convient pas au destin du peuple choisi par Dieu. La présence de Dieu dans le sanctuaire est une présence de Dieu au milieu de

¹ Qui eut lieu en 597 puis en 587 avant Jésus-Christ. Le retour commence à partir de 538.

tout le peuple et sur toute la terre où il a choisi de faire vivre son peuple. Ils conçoivent donc le peuple comme une **communauté** habitant un **lieu** saint. La sainteté d'Israël, terre et peuple, vient de la présence du Seigneur dans le sanctuaire². Il n'y a donc plus de péché dans le peuple qui n'offense cette présence de Dieu et ne porte ainsi atteinte au sanctuaire. On associe alors tout spécialement, lors de Kippour, la purification du sanctuaire et l'expiation des péchés du peuple. Car, dans cette nouvelle perspective, purifier le sanctuaire n'a de sens que si les péchés du peuple sont éloignés. Ce lien est fortement symbolisé par les deux boucs du jour de Kippour. L'un est immolé au sanctuaire pour l'expiation des impuretés et péchés du peuple³ (Lv 16, 15-16.19) et l'autre est envoyé **avec les péchés du peuple** se perdre en un lieu désertique (Lv 16, 20-22).

La confession des péchés fait partie de ce dernier rite, c'est une confession de toutes les fautes des Israélites qui est faite par le Grand-Prêtre (Lv 16, 21). Avec le temps la confession prendra une importance de plus en plus grande dans la célébration de Kippour. La mishna précise qu'on faisait également une confession des péchés sur le premier bouc, pour l'ensemble des prêtres et aussi une confession des péchés du Grand-Prêtre et des siens lors de l'immolation du taureau en leur faveur (Lv 16, 11). Ceci montre en particulier qu'on avait bien senti dans ces rites d'expiation qu'il s'agissait surtout du rapport du peuple avec le sanctuaire⁴, rapport qui passait par les prêtres.

De cette origine de la confession des péchés le jour de Kippour, nous devons retenir deux éléments fondamentaux : 1. Un lien très concret avec le **sanctuaire** : au milieu des hommes ce lieu de la présence divine est nécessairement rendu impur par toutes sortes de fautes (qu'il s'agisse de défauts dans l'accomplissement des rites ou de péchés et transgressions de toutes sortes) ; 2. Son lien originel avec l'ensemble du peuple, conçu comme **communauté** dépendante de la présence de Dieu.

² Cette vision sacerdotale est au mieux exprimée par le prophète Ezéchiel qui est l'un d'entre eux (Ez 1, 3). C'est l'impureté d'Israël qui provoque l'éloignement de Dieu du sanctuaire (8, 3) et par conséquent le châtement (8, 18 - 9, 7). C'est le retour du Seigneur dans le sanctuaire qui sera le rétablissement définitif (43, 7-9).

³ Certains pensent même : les impuretés par rapport au sanctuaire qui demeure au milieu d'Israël.

⁴ Le sang de ces deux animaux servait à purifier l'autel et le séparer des impuretés d'Israël : Lv 16, 18-19.

II. Prière pénitentielle et confession des péchés

Après la destruction du temple de Jérusalem, en 70 de notre ère, le Judaïsme met en place une liturgie synagogale devant remplacer, au moins provisoirement, le culte précédent. Trois offices ponctuent la journée, par analogie avec les trois sacrifices journaliers. Le cœur de l'office est constitué par la prière des dix-huit bénédictions. Selon les temps liturgiques des changements interviennent à l'intérieur de ces bénédictions pour marquer la spécificité du jour qu'on célèbre.

Le jour de Kippour, on y a introduit une prière spéciale : le Vidouï, c'est-à-dire la « confession ». Cette prière se compose de trois parties principales :

1. La prière de Mar Chemouel suivie d'une confession énumérant les péchés.
2. La prière de Rav qui introduit une liste évoquant les circonstances du péché.
3. La prière de Rav Hamnouna.

1. La prière de Mar Chemouel ⁵

*Notre Dieu et Dieu de nos pères, qu'arrive devant toi notre prière,
Et ne Te dérobe pas à nos supplications.
Car nous n'avons pas le visage insolent et la nuque raide
Pour affirmer devant Toi, Seigneur notre Dieu et Dieu de nos pères :
« Nous sommes justes et nous n'avons pas péché. »
Certes, nous avons péché nous et nos pères !*

*Nous nous sommes rendus coupables, nous avons trahi, nous avons volé,
etc.*

On est tout de suite frappé par l'insistance sur l'expression « notre Dieu et Dieu de nos pères ». Elle ne peut manquer d'avoir une connotation affective : « Tu t'occupes de nous depuis longtemps. » Mais, simultanément, elle

⁵ Mar Chemouel a fleuri dans la première moitié du troisième siècle.

permet une prise de conscience : « au moment où nous nous présentons devant Toi, nous savons que le passé est chargé »... Cette prise de conscience engendre le cri de confession : « Certes, nous avons péché nous et nos pères ! »⁶ La veine de cette prière est ancienne comme l'atteste cette « supplication des enfants d'Israël » en Jr 3, 21-25 :

— *Revenez, fils rebelles,
je veux guérir vos rébellions !*

— *Nous voici, nous venons à Toi... (v. 22)*

*La Honte a dévoré le travail de nos pères depuis notre jeunesse...
Couchons-nous dans notre honte,
que nous couvre notre confusion !
Car contre le Seigneur notre Dieu, nous avons péché **nous et nos pères**,
depuis notre jeunesse jusqu'à ce jour même... (vv. 24-25)*

« Depuis notre jeunesse » signifie, entre autres, depuis les temps anciens de notre histoire. Au moment où le peuple revient au Seigneur, cette conscience qu'il s'agit « d'une histoire ancienne » produit un sentiment de honte et de confusion. « Que nous couvre notre confusion » n'est pas une invocation masochiste mais la recherche d'un refuge. La confusion recouvre le péché en même temps que le pécheur, car elle ne peut être produite que par la « comparution » authentique devant Dieu. La confusion et la honte manifestent déjà la conversion (Nous voici, nous venons à Toi) et la guérison de l'esprit rebelle (je veux guérir vos rébellions !).

Mar Chemouel propose au Juif pieux la même démarche, mais par un biais pédagogique un peu particulier : « Nous n'avons point le visage insolent » (absence de honte !) « et la nuque raide » (rébellion !) pour venir prétendre « devant Toi, Seigneur notre Dieu et Dieu de nos pères », que nous n'avons pas péché, alors que « nous avons péché **nous et nos pères** ! » Au moment où le peuple vient à nouveau devant Dieu, c'est d'abord un regard sur le passé, qui aboutit jusqu'à ce moment présent, qui permet d'échapper à l'insolence et à l'endurcissement. C'est là aussi le seul moyen d'avoir vraiment accès à Dieu, ce qui est la première demande : « Qu'arrive devant Toi notre prière ».

⁶ La mention « nous et nos pères » disparaît maintenant de certains livres de prière, signe des temps !

La liste des péchés types, qui vient après cette prière introductive, est une liste alphabétique. C'est-à-dire qu'elle contient autant de confessions que de lettres dans l'alphabet hébraïque. Comme la dernière lettre, le « taw », revient trois fois, cela fait 24 confessions. Dans la Bible, lorsqu'on fait ainsi commencer chaque verset d'une prière ou d'une méditation par l'une des lettres de l'alphabet, on cherche surtout à donner un sentiment de **totalité**. Deux prières de la Bible peuvent éclairer l'esprit d'une telle liste : les psaumes 37 et 112. Le psaume 37 oppose le juste et le méchant, il met en garde le juste sur la facilité avec laquelle il pourrait basculer dans le mal (vv. 1.7.8.17). Ps 112 insiste sur la béatitude du juste qui triomphe du méchant. En fait ces psaumes opposent **deux voies**.

La confession « alphabétique » des péchés signifie peut-être que le péché est conçu comme une totalité, **un tout** aux manifestations multiples. Mais peut-être aussi qu'il est impossible de se tenir parfaitement dans « la voie du juste ». Enfin il faut remarquer que cette confession est faite au pluriel, c'est l'ensemble de la communauté, à travers les individus qui la composent, qui fait une telle confession. Déjà la prière introductive de Mar Chemouel est dans cet esprit : c'est tout le peuple (et même les « pères ») qui est pécheur.

2. La prière de Rav⁷

*Que pouvons-nous dire devant Toi qui sièges dans les Hauteurs ?
et que pouvons-nous rapporter devant Toi qui habites les Nuées ?
Est-ce que Toi, tu ne sais pas toutes choses, secrètes ou manifestes ?
Tu connais les mystères éternels,
et les mystères des secrets de tout être vivant.
Tu scrutés toutes les entrailles, Tu sondes les reins et le cœur.*

*Rien ne t'échappe et il n'est rien de caché à tes yeux.
Aussi que ce soit Ta volonté, Seigneur notre Dieu et Dieu de nos pères,
de nous pardonner et de nous faire grâce
pour toutes nos fautes et toutes nos infidélités,
et de recouvrir tous nos péchés :*

*Le péché que nous avons commis devant Toi par contrainte
Le péché que nous avons commis devant Toi par ignorance
Le péché que nous avons commis devant Toi au grand jour
Le péché que nous avons commis devant Toi sciemment avec ruse
Le péché que nous avons commis devant Toi dans le murmure du cœur
Etc.*

⁷ Egalement de la première moitié du troisième siècle.

La meilleure illustration de cette prière de Rav pourrait être celle qu'il a rédigée pour le Nouvel An, que nous avons traduite et commentée dans un précédent numéro des Echos⁸. La prière de Rav met ici en évidence que rien ne peut être caché à Dieu de la multitude de nos pensées et de nos actes, mais surtout de l'ensemble de la vie « intérieure » (les reins et le cœur). La prière de Rav introduit parfaitement la seconde partie alphabétique de la confession. Ce rappel du regard de Dieu fait surgir la confession des **attitudes** dans lesquelles peut se produire le péché. Il ne s'agit plus de la multitude des péchés énumérée précédemment mais de l'homme lui-même ; des conditions dans lesquelles le péché a pu surgir chez lui.

Cette présence du « Dieu qui voit », dans toutes les circonstances les plus secrètes du péché, est rappelée chaque fois par la formule **devant Toi**. On peut dire que cette seconde partie de la confession est plus qu'une suite d'aveux, elle rappelle le croyant au seul rapport authentique à Dieu, un rapport de transparence.

On retrouve chez Rabbi Yehuda⁹, qui fut justement le maître de Rav, une maxime très significative à cet égard :

*Rabbi disait... pénètre-toi de trois choses et tu ne **tomberas pas dans le péché** : sache qu'il y a au-dessus de toi un œil qui voit tout, une oreille qui entend tout, et n'oublie pas que toutes tes actions sont inscrites dans le Livre.*

(Pirké Avot II, 1)

3. La prière de Rav Hamnouna¹⁰

*Avant d'être créé, je ne comptais pas,
maintenant que j'ai été créé, c'est comme si je ne l'avais pas été,
Je suis poussière en ma vie, et plus encore en ma mort,
me voici devant Toi comme un vase rempli de honte.
Que ce soit Ta volonté que je ne pèche pas¹¹,
Et les péchés que j'ai commis, efface-les
par Tes miséricordes et non au moyen de tribulations.*

⁸ Cf. Les Echos de Saint-Maurice 15 (4/1985), p. 266.

⁹ Le codificateur de la Mishna qui a fleuri vers la fin du deuxième siècle.

¹⁰ Seconde moitié du troisième siècle.

¹¹ Variante : « que je ne pèche plus ».

Comme dans la prière de Mar Chemouel, au début, c'est un contraste sur la « ligne du temps » qui engendre un sentiment de confusion. Mais cette fois la perspective est complètement retournée parce que l'on part de l'individu lui-même. Ce n'est plus l'histoire, la mémoire du passé, qui engendre la honte, mais le **temps** lui-même. « **Avant** je n'étais pas, **maintenant** mon existence est faite de poussière, je suis une argile. Aussi est-ce avec honte qu'à ce moment présent je viens à Toi. » Il ne faudrait pas croire que l'on est passé du peuple comme tel à l'individu comme tel. De la mémoire collective (nous avons péché nous et nos pères) on est venu aux conditions dans lesquelles l'homme pêche (par ignorance, dans le murmure du cœur, etc.), et finalement au contraste le plus élémentaire entre les créatures vivantes et le Créateur (je suis poussière).

Une autre progression est sensible : dans chacune des trois parties il y a bien demande de pardon mais de la confession des péchés eux-mêmes la prière est passée au rétablissement de la transparence avec Dieu et maintenant Rav Hamnouna demande au Seigneur qu'il lui évite de pécher. Car pour Rav Hamnouna il faut demander à Dieu de ne pas pécher. La prière personnelle de Rav Hamnouna allait tout à fait en ce sens :

*Que ce soit Ta volonté, Seigneur,
de ne pas nous mettre du côté des ténèbres
mais du côté de la lumière.
Ne laisse pas notre cœur s'affaiblir, ni notre regard s'étioler.*

(Talmud de Babylone, Berachot 17 a)

Yohanan Goldman